

Objectif de gestion

L'objectif du fonds vise à générer un rendement total sur le long terme tout en garantissant une sécurité relative du capital par rapport aux actions. Le fonds vise à atteindre son objectif en s'exposant principalement aux actifs convertibles émis dans le monde entier. Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement du fonds, consultez le prospectus à jour. **A compter du 7 Novembre 2023, 12h00 (heure irlandaise), le fonds sera fermé aux souscriptions des tous investisseurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.invescomanagementcompany.lu/lux-manco**

Principales caractéristiques



Robert Young
Gère le fonds depuis
juillet 2017



Lyndon Man
Gère le fonds depuis
juillet 2017

Date de lancement de la catégorie d'actions
10 juillet 2017

Date de lancement initiale
10 juillet 2017

Statut juridique
Compartiment SICAV de droit luxembourgeois
Invesco Funds statut UCITS

Devise
EUR

Type de part
Capitalisation

Actif net
USD 15,30 Mln

Code Bloomberg
INGCEEH LX

Code ISIN
LU1603801108

Dénouement
J+3

Notation Morningstar™
★★★

Indicateur de risque ¹
Risque le plus faible Risque le plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Avertissements concernant les risques

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements et les revenus vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations de taux de change et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant total de leurs investissements initiaux. Les titres de créance sont exposés au risque de crédit, qui dépend de la capacité de l'emprunteur à rembourser les intérêts et le capital à la date de remboursement. Les fluctuations des taux d'intérêt se répercuteront sur la valeur du fonds. Le Fonds investira en produits dérivés (instruments complexes) pouvant comporter un effet de levier et entraîner de fortes fluctuations de la valeur du Fonds. Le Fonds peut investir dans des obligations convertibles contingentes, ce qui peut se traduire par un risque important de perte de capital en fonction de certains éléments déclencheurs. Le Fonds peut détenir un volume important de titres de créance de qualité de crédit inférieure, ce qui peut entraîner de fortes fluctuations de sa valeur. Les investissements dans des obligations convertibles synthétiques peuvent entraîner un risque important de perte de capital. En outre, la valeur d'une obligation convertible synthétique réagit différemment aux fluctuations de marché qu'une obligation convertible ordinaire car l'obligation convertible synthétique se compose de deux ou plusieurs titres distincts, chacun ayant sa propre valeur de marché.

Stratégie du fonds

Le fonds vise à générer un rendement en investissant dans des actifs convertibles mondiaux ainsi que dans des convertibles synthétiques. Un aspect clé de la stratégie du fonds est l'utilisation de convertibles structurés. Celles-ci combinent des obligations d'entreprises et des options sur actions cotées. Ces convertibles structurés ont un impact économique similaire à celui d'un titre convertible traditionnel, mais permettent aux gestionnaires de portefeuille d'élargir considérablement l'univers d'investissement ainsi que la possibilité d'ajouter de la valeur.

Les performances passées ne sauraient présager des performances futures. La période prise en compte pour le calcul de la performance présentée ci-dessus commence le dernier jour du premier mois indiqué et se termine le dernier jour du dernier mois indiqué.

Evolution de la performance*



Performance cumulée*

en %	1 an	3 ans	5 ans
Fonds	-0,94	-7,81	5,61

Performance calendaire*

en %	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds	-11,61	12,20	17,70	6,25	-21,68

Performance sur 12 mois glissants*

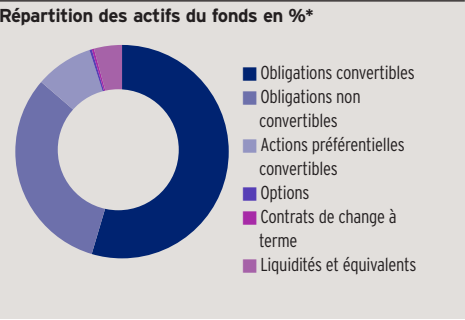
en %	10.13	10.14	10.15	10.16	10.17	10.18	10.19	10.20	10.21	10.22
Fonds	-	-	-	0,00	-8,59	7,08	6,98	18,62	-21,55	-0,94

Les données sur les performances ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. L'investissement concerne l'acquisition de parts d'un fonds géré activement et non dans un sous-jacent donné.

Invesco Global Convertible Fund
Part E (EUR Hgd)-Cap.
31 octobre 2023

10 principales positions* (Nombre total de positions: 131)

Participation	%
Bank of America Conv Pfd 'L'	3,4
Wells Fargo Conv Pfd 'L'	2,9
Southwest Airlines	1,7
Safran 0.875 May 15 27	1,7
SK Hynix 1.750 Apr 11 30	1,6
Banco BPM 6.125 Perp	1,5
Barclays 7.125 Perp	1,5
AerCap Global Aviation Trust 6.500 Jul 15 25	1,5
America Movil BV 0.000 Mar 02 24	1,4
Airbnb 0.000 Mar 15 26	1,4



Valeur liquidative et frais

Valeur liquidative
EUR 10,08
VL la plus haute sur 1 an
EUR 10,90 (01.08.23)
VL la plus basse sur 1 an
EUR 9,97 (08.11.22)
Investissement minimum ²
EUR 500
Droits d'entrée
Jusqu'à 3,00%
Frais de gestion annuels
1,75%
Frais courants ³
2,10%

Répartition des actifs*

	en %
Obligations convertibles	54,6
Obligations non convertibles	31,7
Actions préférentielles convertibles	8,7
Options	0,4
Contrats de change à terme	0,3
Liquidités et équivalents	4,3

Notations de crédit*

	en %
(Not. Moy: BB+)	
A	2,0
BBB	27,9
BB	15,1
B	4,9
CCC et inférieur	0,9
Non noté	44,6
Contrats de change à terme	0,3
Liquidités et équivalents	4,3

Répartition sectorielle*

	en %
Obligations	86,3
Industrie	71,6
Services financiers	13,8
Services publics	1,0
Actions préférentielles convertibles	8,7
Options	0,4
Contrats de change à terme	0,3
Liquidités et équivalents	4,3

Répartition géographique*

	en %
États-Unis	70,5
Royaume-Uni	4,1
Singapour	3,8
Chine	3,0
Japon	2,4
Corée du Sud	2,2
Italie	2,0
France	1,7
Irlande	1,5
Autres	4,3
Contrats de change à terme	0,3
Liquidités et équivalents	4,3

Source: *Invesco (données au 31 octobre 2023). Les coûts peuvent augmenter ou diminuer, cela est dû aux fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents légaux pour plus d'informations sur les coûts. Les pondérations et allocations du portefeuille sont susceptibles de changer. Les pondérations de chaque répartition sont arrondies au dixième ou au centième de pourcentage le plus proche ; par conséquent, les pondérations agrégées de chaque répartition peuvent ne pas être égales à 100%. Un plafond discrétionnaire sur plusieurs composantes des coûts totaux est maintenu. Ce plafond discrétionnaire peut avoir un impact positif sur la performance de la Catégorie d'actions.

-2/4-

Invesco Global Convertible Fund

Part E (EUR Hgd)-Cap.

31 octobre 2023

Informations importantes

¹L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

²Les montants minimum d'investissement sont : EUR 500 / USD 650 / GBP 400 / CHF 650 / SEK 4.500. Pour tout renseignement sur les montants minimum d'investissement dans d'autres devises, contactez-nous ou référez-vous au dernier prospectus à jour.

³Les frais courants comprennent les frais de gestion annuels et d'autres frais administratifs ou d'exploitation. Il s'agit d'un pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année passée. Il ne tient pas compte des frais de transaction du portefeuille, sauf si le Fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il achète ou vend des actions/parts d'un autre fonds.

Cette communication publicitaire est destinée à être utilisée en France. Les investisseurs devraient lire les documents légaux avant d'investir. Données au 31 octobre 2023, sauf indication contraire.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre une quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication. Les points de vue et les opinions sont basés sur les conditions de marché actuelles et sont susceptibles d'être modifiées. Les frais courants et tous les autres frais, commissions et dépenses, ainsi que les taxes, payables via le fonds, sont mentionnés dans chaque document d'informations clés pour l'investisseur et le prospectus du fonds. D'autres coûts, incluant des taxes, relatifs aux transactions portant sur le fonds peuvent être dus directement par le client. Les bases d'imposition et d'abattements fiscaux actuels sont susceptibles d'évoluer. En fonction de circonstances individuelles, cette évolution peut affecter les résultats de l'investissement. Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais, français, allemand, espagnol, italien), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invescomanagementcompany.lu. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation. Toutes les catégories d'actions de ce fonds peuvent ne pas être disponibles à la vente au public dans toutes les juridictions et toutes les catégories d'actions ne sont pas identiques et ne conviennent pas nécessairement à tous les investisseurs.

© 2023 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) n'ont pas de garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

Publié en France par Invesco Management S.A., President Building, 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Invesco Global Convertible Fund

Part E (EUR Hgd)-Cap.

31 octobre 2023

Règlement sur la divulgation de la finance durable (SFDR)

Le Fonds est conforme à l'article 8 en ce qui concerne le règlement de l'UE sur la divulgation d'informations en matière de financement durable*. A ce titre, le fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques. De plus, les sociétés dans lesquelles le fonds investit suivent de bonnes pratiques de gouvernance. *Règlement (UE) 2019/2088 sur la durabilité – divulgations liées au secteur de la finance.

Cadre d'exclusion

Le Fonds intègre un cadre d'exclusion à des activités spécifiques basé sur le Pacte mondial des Nations Unies, des sanctions gouvernementales sévères, des seuils de chiffre d'affaires pour certaines activités liées à des critères environnementaux et/ou sociaux, ainsi que de s'assurer que les entreprises suivent de bonnes pratiques de gouvernance. La liste des activités et leurs seuils sont énumérés ci-dessous :

Pacte mondial des Nations Unies	- Non conforme
Sanctions pour les pays	- Les investissements sanctionnés sont interdits*
Armes controversées	- 0% du chiffre d'affaires, y compris les entreprises impliquées dans la fabrication d'ogives nucléaires ou de missiles nucléaires entiers en dehors du Traité de non-prolifération (TNP)
Charbon	- Extraction de charbon thermique : $\geq 5\%$ du chiffre d'affaires - Production d'électricité au charbon thermique : $> 10\%$ du chiffre d'affaires
Pétrole et gaz non conventionnels	- $\geq 5\%$ du chiffre d'affaire sur chacun des éléments suivants : Exploration pétrolière et gazière de l'Arctique ; Extraction des sables bitumineux ; Extraction d'énergie de schiste ;
Tabac	- Production de produits du tabac : $\geq 5\%$ du chiffre d'affaires - Produits et services liés au tabac : $\geq 5\%$ du chiffre d'affaires
Autres	- Cannabis récréatif : $\geq 5\%$ des revenus
Bonne gouvernance	- Veiller à ce que les entreprises suivent de bonnes pratiques de gouvernance dans les domaines des structures de gestion saines, des relations avec les employés, de la rémunération et de la conformité fiscale

*Chez Invesco, nous surveillons en permanence toutes les sanctions applicables, y compris celles imposées par les Nations Unies, les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ces sanctions peuvent empêcher les investissements dans les titres de divers gouvernements/régimes/entités et, à ce titre, elles seront incluses dans nos directives et flux de travail de conformité (conçus pour garantir le respect de ces sanctions). Nous accordons une attention particulière à la formulation des sanctions internationales, car il arrive que des sanctions puissent exister sous une forme limitée, par exemple en autorisant les investissements sur le marché secondaire. Outre les sanctions visant des pays entiers, il existe d'autres régimes thématiques, qui peuvent se concentrer par exemple sur les droits de l'homme, les cyber-attaques, le financement du terrorisme et la corruption, et qui peuvent s'appliquer à la fois aux personnes physiques et/ou aux entités/sociétés.

Toute décision d'investissement doit prendre en compte toutes les caractéristiques du fonds telles que décrites dans les documents juridiques. Pour les aspects liés à la durabilité, veuillez vous référer à : <https://www.invescomanagementcompany.lu/lux-manco/literature>.

Chez Invesco, nous avons cherché à mettre en place des garanties minimales dans plusieurs compartiments de nos fonds (comme indiqué ci-dessus) pour leur permettre de répondre aux exigences de l'article 8 du règlement SFDR à compter du 2 novembre 2021. Pour être classés en tant que Produit Article 8, les compartiments doivent promouvoir, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales tout en veillant à ce que les sociétés émettrices appliquent de bonnes pratiques de gouvernance. Afin de répondre à ces exigences, il a été déterminé que nous chercherions à exclure certaines activités en fonction de certains seuils, qui peuvent être mis à jour de temps à autre. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au site Internet de la société de gestion à l'adresse <https://www.invescomanagementcompany.lu>.

Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'un cadre exclusif développé par Invesco conformément aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la durabilité. Le cadre est développé, maintenu et surveillé par Invesco. Afin d'évaluer les sociétés par rapport aux critères indiqués, Invesco utilise une combinaison de Sustainalytics et d'ISS (Institutional Shareholder Services) pour évaluer la conformité, cependant, cela peut être complété par d'autres fournisseurs de services, le cas échéant. Bien qu'il existe une large couverture à travers les différents systèmes, il n'y a pas un seul système qui couvre complètement l'univers d'investissement dans son ensemble. Par conséquent, les équipes d'investissement seront chargées de mener une évaluation des sociétés pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, sous la supervision et la surveillance appropriées de nos équipes de conformité d'investissement et ESG.

L'engagement d'Invesco en matière d'ESG

Invesco a une approche ESG axée sur l'investissement. Nous offrons une gamme complète de capacités axées sur l'ESG qui permettent aux clients d'exprimer leurs valeurs par le biais de l'investissement. Nous intégrons également les considérations ESG financièrement significatives dans notre plateforme d'investissement, en tenant compte des facteurs critiques qui nous aident à fournir des résultats solides aux clients.